

RESOLUTIONS ADOPTEES

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à capital variable
Siège Social : Avenue Mohamed V
1002 Tunis

Assemblée Générale Ordinaire 2007 du 12 Mars 2008
Résolutions adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve aucune, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à 4,074 DT. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 25/03/2008.

Le reliquat provenant des arrondis est intégré au capital social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global brut des jetons de présence à 10 000 D au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la ratification de la cooptation de Monsieur Youssef BEN GHORBEL en tant que nouvel administrateur au lieu et place de Monsieur Omar DAHMEN.

La durée de son mandat est de deux ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2009.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs

Echéance du mandat :
Qui prendra fin lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire qui statuera
sur les états financiers de l'exercice :

-Monsieur Mohamed Methlouthi	2009
-Madame Hédia JELLOULI	2009
-Monsieur Houssein MOUELHI	2009
-SICOF	2009
-ASSURANCES HAYETT	2009
-AMEN INVEST	2009
-TUNISYS	2009
- Monsieur Youssef BEN GHORBEL	2009

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

SIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.